



**COMPTE RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 31 MARS 2015**

La séance est ouverte à 20 h 02

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Bérengère LOUNICI

**PRESENTS :**

Messieurs MM : ZOUTE Pascal, BUISSE Jean-Louis, VALLIN David, DECALONNE Jean-Louis, BARBE Eric, CRINCKET Claude, DELBROUCQ Damien, DENNIN Jean-Claude, DUBOIS Laurent, FROISSANT Denis,

Mesdames : Mmes MELI Odette, DYRDA Aurélie, DESROUSSEAUX Patricia, LEJEUNE Annie, LOUNICI Bérengère, WAUCQUIER Isabelle

**ABSENTS EXCUSES :**

Madame CARDON Florence donne pouvoir de vote à Mr VALLIN David  
Madame DUPLOYE Hélène donne pouvoir de vote à Mr CRINCKET Claude  
Madame LEFROU Liliane donne pouvoir de vote à Mme LEJEUNE Annie  
Monsieur LECOUTERE Maxime donne pouvoir de vote à Mr ZOUTE Pascal  
Madame LOTIGIER Stéphanie donne pouvoir de vote à Mme DYRDA Aurélie

**ABSENTS :** Mme DESORMEAUX Julie – Mr GHESQUIERE Didier

**INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle que, par courrier en date du 17 décembre 2014, Monsieur Michel DOBBELAERE l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Conseiller Municipal. Conformément à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet du Nord en a été informé.

Conformément à l'article L.270 du Code Electoral, Monsieur Claude CRINCKET, suivant immédiat sur la liste « Ensemble pour Chérens » dont faisait partie Monsieur Michel DOBBELAERE lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de Conseiller Municipal.

Le procès-verbal d'installation est dressé et clos à 20 h 05.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 DECEMBRE 2014**

Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du compte rendu de la séance du 17 Décembre 2014. Monsieur Claude CRINCKET ne prend pas part au vote compte tenu qu'il n'était pas membre du conseil municipal à la date du 17/12/2014 et qu'il n'a pas pris connaissance du contenu du compte rendu de cette séance.

Vote pour :	20
Vote contre :	0
Abstention :	1 (Mr Claude CRINCKET)

## **2015 / 1 / 1 – MODIFICATIONS DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2014/2/8 en date du 29 mars 2014, les commissions et groupes de travail avaient été formés.

Suite à la démission de Monsieur Michel DOBBELAERE et à l'installation de Monsieur Claude CRINCKET, il est proposé de modifier les commissions municipales comme suit et souligne que le premier nommé est responsable de la commission.

### **BUDGET, FINANCES, PERSONNEL, RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES, COMMERCANTS, ACTEURS ECONOMIQUES ET DE SANTE :**

**BUISSE Jean-Louis**, BARBE Eric, DYRDA Aurélie, CARDON Florence, LOTIGIER Stéphanie, CRINCKET Claude

### **VOIRIE ET TRAVAUX :**

**DYRDA Aurélie**, DELBROUCQ Damien, DENNIN Jean-Claude, BARBE Eric, GHESQUIERE Didier, LECOUTERE Maxime, WAUCQUIER Isabelle, DECALONNE Jean-Louis, DUBOIS Laurent, CRINCKET Claude

### **URBANISME, MARCHES PUBLICS ET INFORMATIQUE :**

**BARBE Eric**, BUISSE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DYRDA Aurélie, GHESQUIERE Didier, CARDON Florence, LOTIGIER Stéphanie, CRINCKET Claude

### **ECOLOGIE URBAINE ET DEVELOPPEMENT DURABLE :**

**FROISSANT Denis**, DUBOIS Laurent, GHESQUIERE Didier, VALLIN David, CARDON Florence, DESORMEAUX Julie, LEFROU Liliane, LOUNICI Bérengère, DELBROUCQ Damien, CRINCKET Claude

### **GESTION DES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX ET COMMISSION DE SECURITE**

**DENNIN Jean-Claude**, DELBROUCQ Damien, DYRDA Aurélie, DECALONNE Jean-Louis, WAUCQUIER Isabelle, GHESQUIERE Didier, FROISSANT Denis, BARBE Eric, CRINCKET Claude

### **REVISIONS DES LISTES ELECTORALES :**

**ZOUTE Pascal**, LEFROU Liliane, MELI Odette, BUISSE Jean-Louis, WAUCQUIER Isabelle, DENNIN Jean-Claude, LEJEUNE Annie, CRINCKET Claude

**Propositions votées à l'unanimité.**

## **2015 / 1 / 2 – TARIFS SEJOUR DE VACANCES 2015**

Monsieur VALLIN rappelle à l'Assemblée que la commune propose un séjour de vacances à OLMETO en Corse du 7 au 19 juillet 2015 pour 70 enfants âgés de 9 à 17 ans. Il précise qu'il s'agit du même organisateur que l'année dernière et que ce séjour se fait en partenariat avec la commune de Péronne-en-Mélantois.

Il propose de fixer le tarif d'inscription de la manière suivante et stipule que ce projet de délibération a été validé par la Commission :

Tranches	Quotients	Tarifs du séjour
1	0 à 2 576 €	240
2	2 577 à 3 308 €	280
3	3 309 à 4 360 €	320
4	4 361 à 6 097 €	340
5	6 098 à 7 317 €	365
6	7 318 à 9 238 €	390
7	9 239 à 11 570 €	410
8	Plus de 11 570 €	435
Extérieurs à la commune		700

Monsieur VALLIN donne lecture de la délibération.

Monsieur CRINCKET souligne qu'il serait intéressant de connaître le montant de la participation de chacun, à savoir : les familles, la CAF et la commune et ainsi pouvoir comparer le poste de dépenses avec celui des recettes afin de déterminer au mieux la contribution probable qui pourrait être demandée.

Monsieur VALLIN précise qu'une analyse a été réalisée l'année dernière après le séjour par la commission au vu de l'effectif des inscrits.

Monsieur CRINCKET demande si beaucoup de familles se situent dans la tranche 8.

Monsieur VALLIN souligne que la majorité des familles se trouve dans les tranches supérieures.

Monsieur le Maire précise que beaucoup d'entre elles se situent entre la tranche 4 et 8.

Monsieur CRINCKET constate que dans certaines villes, la tranche 8 appliquée à la Commune correspondrait généralement à la tranche 5 dans d'autres villes.

Monsieur le Maire souhaite savoir dans quelles villes car sur le secteur, à sa connaissance, on dénombre environ 5 communes qui organisent des séjours.

Monsieur le Maire prend acte des remarques de Monsieur CRINCKET et précise qu'un bilan sera fait à l'issue du séjour.

**Propositions votées à l'unanimité**

### **2015 / 1 / 3 – Avis sur le programme régional de santé – programme régional d'amélioration de la couverture vaccinale (PRAVA) 2014-2018**

Il est rappelé que, conformément à l'article R. 1434-1 du Code de la Santé Publique, les conseils municipaux sont consultés sur le projet régional de santé et ses différentes composantes. A ce titre, l'Agence Régionale de Santé souhaite recueillir l'avis du conseil municipal sur la composante suivante : programme régional d'amélioration de la couverture vaccinale (PRAVA) 2014-2018.

Monsieur DECALONNE présente une brève synthèse sur ce programme en indiquant qu'il s'agit : de rendre le calendrier des vaccins et l'accès aux données du carnet de vaccination plus faciles, de faciliter l'accès, d'inciter à la vaccination, d'améliorer le suivi et l'évaluation de la politique sociale.

Monsieur CRINCKET a relevé dans le dossier que plus d' 1 700 000 enfants décèdent dans le monde en l'absence de vaccination et qu'il s'agit là peut être d'une information qui serait intéressante de redonner au conseil municipal des jeunes pour ouvrir une réflexion sur la vaccination (ouverture d'une discussion parentale axée sur le pour ou le contre de la vaccination).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Louis DECALONNE, Monsieur le Maire donne lecture de la délibération et propose d'émettre un avis favorable.

#### **Proposition votée à l'unanimité**

### **2015 / 1 / 4 – Avis sur le programme régional de santé – plan d'actions régional Autisme 2014-2017**

Il est rappelé que, conformément à l'article R. 1434-1 du Code de la Santé Publique, les conseils municipaux sont consultés sur le projet régional de santé et ses différentes composantes. A ce titre, l'Agence Régionale de Santé souhaite recueillir l'avis du conseil municipal sur la composante suivante : plan d'actions régional Autisme 2014-2017.

Monsieur DECALONNE précise qu'il y avait déjà un plan qui avait été développé. Il s'agit ici d'un plan pour une échéance 2014-2017 et qui s'appuie sur le constat que la région présente une prévalence plus importante qu'au niveau national de l'autisme. Par contre, la région connaît un déficit au niveau des structures et du suivi.

Ce plan est accès essentiellement sur : le repérage, le diagnostic et interventions précoces, le parcours de scolarisation de l'enfant atteint par l'autisme, la formation, le parcours professionnel, le parcours résidentiel, la prévention et la gestion des situations complexes.

Monsieur CRINCKET remarque qu'un vœu (ou une motion) pourrait être émis pour soutenir l'ARS afin d'obtenir au niveau national une aide proportionnelle à la réalité régionale (un différentiel de 2 points existe).

Monsieur le Maire fait observer qu'il est simplement demandé au conseil municipal un avis sur le sujet.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Louis DECALONNE, Monsieur le Maire donne lecture de la délibération et propose d'émettre un avis favorable.

#### **Proposition votée à l'unanimité**

## **2015 / 1 / 5 – Avis sur le programme régional de santé – projet d’avenant au Schéma Régional d’Organisation des Soins**

Il est rappelé que, conformément à l’article R. 1434-1 du Code de la Santé Publique, les conseils municipaux sont consultés sur le projet régional de santé et ses différentes composantes. A ce titre, l’Agence Régionale de Santé souhaite recueillir l’avis du conseil municipal sur la composante suivante : projet d’avenant au schéma régional d’organisation des soins.

Il s’agit ici de parler du problème de l’offre de soins et des zones en désert médical. Pour établir cette étude, en plus de prendre en considération les besoins de la population, de nouveaux critères viennent s’ajouter, tels que l’âge du médecin, la présence de structure de médecine, ...

Après avoir entendu l’exposé de Monsieur Jean-Louis DECALONNE, Monsieur le Maire donne lecture de la délibération et propose d’émettre un avis favorable.

### **Proposition votée à l’unanimité**

## **COMMUNICATIONS DIVERSES**

### **Suppression des encombrants en porte à porte :**

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2015, le service des encombrants en porte à porte est supprimé et remplacé par une collecte sur rendez-vous.

Suite à une réunion qui s’est tenue à la MEL (Métropole Européenne de Lille), à laquelle Monsieur le Maire et Monsieur VALLIN ont participé, une déchèterie mobile va s’implanter sur le territoire de Chérens en attendant l’ouverture d’une déchèterie fixe sur le territoire de Villeneuve d’Ascq programmée dans 2 ans

Cette déchèterie mobile sera implantée sur le parking de la salle Victor Provo (rue Jean Ochin) tous les vendredis de 10 h à 16 h à compter du 10 avril 2015 et jusqu’au 30 octobre 2015 (sauf le vendredi 1<sup>er</sup> mai 2015).

Monsieur le Maire précise que, partout où une déchèterie mobile s’est implantée, le flux de personnes représente entre 3 et 80 personnes par jour. Cela permet aux habitants qui ne peuvent se rendre dans les déchèteries communautaires, de pouvoir se débarrasser de leurs déchets. Ce service n’entraîne pas de coût pour la commune puisque c’est bien la MEL qui le prend en charge. La surveillance est assurée par ESTERRA et le parking sera propre après la collecte.

Une communication sera faite par la MEL

### **Liste des déchets acceptés à la déchèterie mobile :**

- textile + bouchons plastiques
- déchets verts
- mobilier
- déchets volumineux ou les déchets issus du bricolage familial
- déchets d’équipement électrique et électronique (DEEE)
- déchets diffus spécifiques (DDS).

### **Liste des déchets interdits à la déchèterie mobile :**

- amiante-ciment, souches
- pneumatiques, batterie, bouteilles de gaz
- plaques de plâtre, gravats et terre mélangée aux déblais.

Pour accéder à la déchèterie mobile, il faudra être muni d'un badge d'accès « Pass Déchèterie ». Un contrôle d'accès sera effectué par les services de la MEL et d'ESTERRA.

Monsieur CRINCKET souligne que c'est une bonne initiative.

Monsieur le Maire propose de réaliser ultérieurement un point sur son fonctionnement (taux de participation, existence ou non de plaintes de riverains, respect du tri, ...).

### **DECISIONS :**

\* Proposition de l'association « Les Baladins du Bonheur » pour assurer l'animation du banquet des Aînés du 27 septembre 2015 de 12 h à 18 h pour un montant de 750,00 € TTC.

\* Proposition de la société KONICA MINOLTA pour la location de 2 copieurs pour les besoins de la Mairie et de l'Ecole Jules Ferry, la maintenance et la fourniture des consommables.  
Le montant de la location trimestriel pour ces 2 copieurs s'élève à 723,56 € H.T.  
La prestation pour la maintenance et la fourniture des consommables s'élèvent à :  
- la mairie : page monochrome : 0,00450 € HT ; page couleur : 0,0450 € HT  
- l'école jules ferry : page monochrome : 0,00620 € H.T.

\* Proposition de la société BERGER LEVRAULT pour assurer le suivi du système d'exploitation réseau.  
Ce contrat est conclu pour la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2017. Le montant de la prestation pour l'année 2015 s'élève à 315,77 € HT, soit 378,92 € TTC.

\* Proposition de la société BERGER LEVRAULT pour assurer le suivi des progiciels WMAGNUS et E.MAGNUS.  
Le contrat est conclu pour la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2017. Le montant de la prestation pour l'année 2015 s'élève à 2 974,27 € HT, soit 3 569,12 € TTC.

\* Proposition de l'agence de voyages EVAL pour assurer le séjour de vacances du 7 au 19 juillet 2015.  
Le montant de la prestation s'élève à 1 075 € par participant sur la base de 70 participants.

**L'ordre du jour étant épuisé, aucune question soulevée, la séance est levée à 20 h 40.**